



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 14 octobre 2014 à 19h30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

14/10/385 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

MODIFIER :

5.7 Autorisation de signature – Madame Céline Charette – Chèques et effets négociables – Annulation

RETRAIT :

11.5 Toponymie – Salles du centre communautaire Paul-Émile-Lépine

ADOPTÉE

14/10/386 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014.

ADOPTÉE

14/10/387 AUTORISATION DE PARTICIPATION – LAC-À-L'ÉPAULE 2014**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER les membres du conseil à assister à une activité de réflexion stratégique (Lac-à-L'Épaulé) les 6 et 7 novembre 2014 à l'Hôtel et spa « Les trois Tilleuls » situé à Saint-Marc-sur-Richelieu.

QUE toutes dépenses inhérentes à cette activité soient assumées par la Ville.

ADOPTÉE**14/10/388 AUTORISATION DE PARTICIPATION – SOUPER HOMMAGE AUX FAMILLES PIONNIÈRES – FONDATION SAINTE-JEANNE-DE CHANTAL****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ENTÉRINER l'achat de deux billets de participation pour le souper hommage aux familles pionnières au profit de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal qui se tiendra le 1^{er} novembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 150 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE**14/10/389 AUTORISATION DE PARTICIPATION – SOUPER OKTOBERFEST DE LA POINTE-DU-MOULIN****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée à monsieur le conseiller Kim Comeau aux fins de représenter la Ville lors du souper Oktoberfest de la Pointe-du-Moulin organisé par la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin (SDPHPM), en partenariat avec l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot (AGAIP) et la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS), qui s'est tenu le 19 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 85 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

14/10/390 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - TOPONYMIE - FORMATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE FORMER un comité de toponymie ayant pour mandat de traiter toutes les demandes visant à nommer une rue, un parc, un bâtiment, une salle ou autre et de soumettre un dossier détaillé avec des recommandations au conseil.

QUE ce comité soit formé de 5 membres dont un représentant le conseil municipal, un représentant les gestionnaires de la Ville, un représentant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et 2 représentants les citoyens.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 10/02/043.

ADOPTÉE

14/10/391 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - TOPONYMIE - DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour siéger sur le comité de toponymie en tant que :

Représentant du conseil municipal :	Monsieur Kim Comeau
Représentant des gestionnaires de la Ville :	Monsieur Michel Leduc
Représentant du comité consultatif d'urbanisme :	Monsieur Pascal Berthelot
Représentant des citoyens :	Madame Nancy Pelletier Monsieur René Pinsonneault

QUE la durée du mandat est de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/10/392 CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FESTIVAL DE LA S.O.U.PE. [SYMBOLE D'OUVERTURE ET D'UNION DES PEUPLES EUROPÉENS]

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE VERSER une contribution financière de 2 695,00 \$ soit 0.25 \$ par habitant de la ville à l'organisme « Le Festival de la S.O.U.PE de Vaudreuil-Soulanges » pour soutenir les activités prévues le 6 septembre 2015.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

14/10/393 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VERSER une contribution financière de 600 \$ pour une soirée « OPÉRATION NEZ ROUGE » organisée par l'organisme le Centre d'action bénévole L'Actuel.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970

ADOPTÉE

14/10/394 COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE – PROJET MURS LÉGAUX ET ZONES AUTORISÉES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de L'Île-Perrot participe au projet du comité Jeunesse La Presqu'Île « Murs légaux et zones autorisées » qui vise à donner la possibilité aux jeunes graffiteurs d'exprimer leur art de façon légale et valorisée tout en réduisant le taux de vandalisme causé par celle-ci.

QU'un mur légal amovible soit installé au Parc Michel-Martin et au Parc Boischatel et mis à la disposition des jeunes passionnés de graffitis.

ADOPTÉE

14/10/395 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VERSER, pour l'année 2014, une contribution financière au montant de 15 000 \$ à la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges afin de les aider à assurer la pérennité des services offerts par la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

14/10/396 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – JUBILÉ D'OR DU CURÉ RICHARD WALLOT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE VERSER une contribution financière de 500,00 \$, pour souligner le 50^e anniversaire de sacerdoce du curé Richard Wallot.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

14/10/397 MANDAT – JASMAG GROUPE CONSEIL (9176-6683 QUÉBEC INC.) – ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme Jasmag Groupe Conseil (9176-6683 Québec Inc.) représentée par monsieur Jean LaSalle, consultant, pour effectuer une enquête administrative telle que commandée par le directeur générale.

D'AUTORISER à cette fin des honoraires à un taux horaire de 75 \$, pour une banque approximative de 30 heures, le tout conformément à leur offre de services datée du 6 octobre 2014.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-416.

ADOPTÉE

14/10/398 MANDAT – RÉSEAU DOF – LAC-À-L'ÉPAULE 2014

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Réseau DOF » pour la tenue d'une activité de réflexion stratégique dans le cadre du Lac-à-L'Épaulé 2014 qui se tiendra les 6 et 7 novembre 2014 à l'Hôtel et spa « Les trois Tilleuls » situé à Saint-Marc-sur-Richelieu, au coût de 2 500 \$ plus les taxes applicables, excluant les frais de déplacement et d'administration, le tout conformément à leur offre de services datée du 15 septembre 2014.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

14/10/399 PROJET AGROFORESTIER RÉGIONAL – LETTRE D'APPUI**IL EST****PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**ET RÉSOLU :** Unanimentement**DE MANDATER** monsieur Sébastien Carrière, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour représenter la Ville de L'Île-Perrot dans le projet agroforestier régional;**D'AUTORISER** ce dernier à compléter et à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'appui en conséquence;**D'AUTORISER** le paiement d'une part sociale au montant de 50 \$ advenant le démarrage d'un secteur agroforestier dans la région.**ADOPTÉE****14/10/400 CONFIRMATION DE STATUT – HORTICULTRICE – MADAME JOSIANE DALCOURT****CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14/04/145 par laquelle le Conseil embauche madame Josiane Dalcourt au poste d' « horticultrice »;**CONSIDÉRANT** que madame Josiane Dalcourt a complété, avec succès, la période d'essai à laquelle elle était soumise;**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des ressources humaines.**IL EST****PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**ET RÉSOLU :** Unanimentement**DE CONFIRMER** le statut de « cadre régulier » de madame Josiane Dalcourt au poste d' « horticultrice ».**QUE** la date effective est le 15 octobre 2014.**ADOPTÉE****14/10/401 CONGÉ SANS SOLDE – POMPIER – MONSIEUR MAXIME LECLAIR****IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**ET RÉSOLU :** Unanimentement**D'ACCORDER** un congé sans solde à monsieur Maxime Leclair, employé à la Ville de L'Île-Perrot au poste de « Pompier » avec le statut de « salarié à temps partiel » le tout conformément aux dispositions de l'entente de travail de l'Association des pompiers de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et Ville de L'Île-Perrot.**QUE** le congé est effectif depuis le 1^{er} octobre 2014 jusqu'au 30 septembre 2015.**ADOPTÉE**

**14/10/402 CONTRAT DE TRAVAIL – MONSIEUR MYHAILD EDUARDO SALAS –
INGÉNIEUR – RENOUELEMENT**

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**ET RÉSOLU :** Unanimement**DE RENOUELER** le contrat de travail de monsieur Myhaild Eduardo Salas, ingénieur pour la Ville de L'Île-Perrot.**QUE** les conditions de travail sont celles stipulées au nouveau contrat à intervenir entre monsieur Salas et la Ville.**QUE** le contrat est effectif depuis le 19 septembre 2014 jusqu'à la date de confirmation de son adhésion à l'Ordre des ingénieurs du Québec.**QUE** le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat et toute lettre d'entente en conséquence.**ADOPTÉE**

**14/10/403 EMBAUCHE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – MONSIEUR
CHRISTIAN CHAMPAGNE**

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Taillefer**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**ET RÉSOLU :** Unanimement**D'EMBAUCHER** monsieur Christian Champagne pour agir à titre de « Technicien en informatique » avec le statut de « cadre à l'essai », conformément aux termes et conditions de l'entente des employés cadres et selon les conditions définies par la direction générale.**QUE** la date d'embauche est effective le 18 novembre 2014.**ADOPTÉE**

14/10/404 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE – CONTRIBUTIONS

CONSIDÉRANT l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 du Régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot.**IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Marcel Rainville**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement**DE DONNER** instruction au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot de consolider au 31 décembre 2013, les déficits actuariels techniques antérieurs au 31 décembre 2008 avec les autres déficits actuariels techniques constatés depuis cette date.**DE DONNER** instruction au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot que soient réduites à 50 % pour les années 2014 et 2015, les cotisations d'équilibre relatives à un déficit actuariel technique déterminées lors d'une évaluation actuarielle complète dont la date est postérieure au 30 décembre 2008 et antérieure au 31 décembre 2015.

D'APPROPRIER une somme de 116 264 \$ à même le surplus disponible pour financer l'amortissement du déficit du régime de retraite et les cotisations excédentaires pour l'année 2014.

ADOPTÉE

14/10/405 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE - SOLDES D'INSUFFISANCE DE SOLVABILITÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUGMENTER la provision pour la contribution de la Ville aux soldes d'insuffisance de solvabilité au régime complémentaire de retraite et ce à même une affectation du surplus disponible au montant de 168 250,27 \$ et du surplus anticipé pour l'année 2014 de 125 000 \$ représentant le profit sur la vente de 2 lots sur la rue du Boisé.

ADOPTÉE

14/10/406 AUTORISATION DE SIGNATURE - MADAME CÉLINE CHARETTE - CHÈQUES ET EFFETS NÉGOCIABLES - ANNULATION

CONSIDÉRANT la démission de madame Céline Charette en date du 17 septembre 2014.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ANNULER toute autorisation donnée à madame Céline Charette relative à la signature de tous documents, chèques et effets négociables émis par la Ville.

ADOPTÉE

14/10/407 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2014

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 septembre, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 2 710 820,11 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 30 septembre 2014.

ADOPTÉE

14/10/408 MANDAT - TELECON COMMUNICATIONS - SÉCURISATION DES INSTALLATIONS INFORMATIQUES SITUÉES AUX USINES DE TRAITEMENT DES EAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie Telecon communications sise au 13500 boul. Métropolitain Est, Montréal, Québec, H1A 3W1, pour la fourniture et l'installation du matériel nécessaire à sécuriser les installations informatiques des usines de traitement des eaux au coût de 4 249,26 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 27 février 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4 407,04 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

14/10/409 MAUVAISE CRÉANCE - RADIATION - ASSOCIATION HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RADIER le solde au 25 août 2014 de la créance de l'Association de hockey mineur Île Perrot au montant de 599,78 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-940.

ADOPTÉE

14/10/410 TRANSFERT DE FONDS - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - REVITALISATION DU SECTEUR CENTRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE TRANSFÉRER au surplus de la Ville un montant de 190 000,00 \$ représentant une partie des sommes non utilisées dans le cadre du programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur centre pour les années 2012-2013 et 2014.

ADOPTÉE

14/10/411 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2014-10 INV – RESURFAÇAGE DES FILTRES NUMÉROS 1 ET 2

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 25 septembre 2014 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour le resurfaçage des filtres numéros 1 et 2 à l'usine de filtration à la compagnie « Dassyloi Inc. » sise au 575, rue Gaétan, Salaberry de Valleyfield, Québec, J6S 0A7, au coût de 51 000,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 24 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 52 892,46 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 649.

ADOPTÉE

14/10/412 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2014-11 INV – PLATEFORMES ET GARDE-CORPS

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 25 septembre 2014 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture et l'installation de plateformes et garde-corps à l'usine de filtration à la compagnie « Fibergrate Canada (Div. RPM) » sise au 95, Sunray, Whitby, Ontario, L1N 9C9, au coût de 38 409,72 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 22 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 39 834,99 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 649.

ADOPTÉE

14/10/413 ENTENTE MODIFIANT DE NOUVEAU L'ENTENTE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CIT LA PRESQU'ÎLE – PRÉCISION ANNEXE A-1

CONSIDÉRANT l'entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de La Presqu'Île, approuvée par toutes les municipalités concernées et signée par leurs représentants autorisés;

CONSIDÉRANT que cette entente a été transmise au ministre des Transports pour être approuvée par le gouvernement conformément à l'article 9 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (RLRQ, c. C-60.1) mais qu'à la demande du ministère des précisions doivent être apportées à l'annexe A-1 de l'entente en regard de la signification des termes « achalandage » et « temps de parcours » qui y sont utilisés;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de confirmer ces précisions au ministère des Transports.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE CONFIRMER au ministère des Transports qu'aux fins de l'annexe A-1 de l'entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de La Presqu'Île, on entend par :

- 1° « achalandage » : le nombre annuel de déplacements par les usagers d'une municipalité;
- 2° « temps de parcours » : les heures de service.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

14/10/414 GESTION INTÉGRÉE DE DOCUMENTS (GID) – CALENDRIER DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT que l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que ce calendrier doit être soumis à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le calendrier de conservation.

D'AUTORISER madame Lucie Coallier, greffière, à le signer et à le soumettre à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

**14/10/415 MANDAT – GESTAR EXPERTS EN GOUVERNANCE DOCUMENTAIRE –
GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS – SÉLECTION D'UNE
NOUVELLE SOLUTION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme Gestar Experts en gouvernance documentaire pour procéder au développement des outils de gestion documentaire visant la sélection d'une nouvelle solution logicielle de GID, au coût de 4 499 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services datée du 22 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4 665,94\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-415.

ADOPTÉE

14/10/416 RÉSOLUTION NUMÉRO 14/05/192 – AMENDEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AMENDER la résolution portant le numéro 14/05/192 intitulée : « Attribution de poste – Préposé aux usines – Monsieur Mathieu Giroux » en remplaçant le dernier alinéa par ce qui suit :

QUE la date d'ancienneté reconnue est établie au 30 septembre 2008.

ADOPTÉE

14/10/417 RÉSOLUTION NUMÉRO 14/05/193 – AMENDEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AMENDER la résolution portant le numéro 14/05/193 intitulée : « Attribution de poste – Préposé aux usines – Monsieur Éric Gauthier » en remplaçant le dernier alinéa par ce qui suit :

QUE la date d'ancienneté reconnue est établie au 22 juin 2010.

ADOPTÉE

14/10/418 RÉSOLUTION NUMÉRO 14/05/194 - AMENDEMENT**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AMENDER la résolution portant le numéro 14/05/194 intitulée : « Attribution de poste – Préposé aux usines – Monsieur Tomas Oosterbaan » en remplaçant le dernier alinéa par ce qui suit :

QUE la date d'ancienneté reconnue est établie au 4 avril 2013.

ADOPTÉE**14/10/419 RÉSOLUTION NUMÉRO 14/05/195 - AMENDEMENT****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AMENDER la résolution portant le numéro 14/05/195 intitulée : « Attribution de poste – Préposé aux usines – Madame Judith Préfontaine » en remplaçant le dernier alinéa par ce qui suit :

QUE la date d'ancienneté reconnue est établie au 16 novembre 2012.

ADOPTÉE**14/10/420 RÉSOLUTION NUMÉRO 14/07/279 - AMENDEMENT****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AMENDER la résolution portant le numéro 14/07/279 intitulée : « Embauche – Salarié à l'essai – Technicien en documentation – Bibliothèque Guy-Godin – Madame Élane Lavigne » en remplaçant l'avant dernier alinéa par ce qui suit :

QUE la date d'embauche est effective le 15 juillet 2014.

ADOPTÉE**14/10/421 RÉCLAMATION - 131, RUE DES ANCOLIES - INTACT ASSURANCE C. VILLE DE L'ÎLE-PERROT - MANDAT À DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER le cabinet Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. pour comparaître et représenter la Ville à la Cour du Québec, dans le dossier 500-22-215477-145, Intact Assurance c. Ville de L'Île-Perrot, relativement à une réclamation pour dommages suite à un évènement survenu au 131, rue des Ancolies.

ADOPTÉE

14/10/422 RÈGLEMENT NUMÉRO 580-26 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 580-26, intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580 afin :

- d'agrandir la zone H-92 à même une partie de la zone P-93;
- de modifier la grille des usages et normes des zones H-92 et P-93.

ADOPTÉE

14/10/423 RÈGLEMENT NUMÉRO 653 (RMH 330) - STATIONNEMENT - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 653 (RMH 330) intitulé : «Règlement numéro 653 remplaçant le règlement relatif au stationnement numéro 609 (RMH 330)

ADOPTÉE

14/10/424 RÈGLEMENT NUMÉRO 653 (RMH 330) - STATIONNEMENT - AUTORISATION DE DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER les personnes occupant les postes suivants à délivrer, pour et au nom de la municipalité un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 653 (RMH 330) relatif au stationnement :

- a) Directeur et contremaître aux travaux publics;
- b) Directeur, directeur adjoint et préventionniste au service de sécurité incendie;
- c) Directeur et inspecteur au service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

14/10/425 PPCMOI – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – 113, GRAND BOULEVARD (LOT 1 575 923)

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre la construction d'un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée commercial ainsi que des unités de logements aux étages supérieures, sur le lot 1 575 923;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à :

- autoriser la construction d'un bâtiment de 4 étages au lieu du maximum de 3 étages;
- autoriser que la marge avant, face au boulevard Perrot, soit à 0 m au lieu de la distance minimale de 4,5 m;
- autoriser que la marge arrière soit de 4,8 m au lieu de la distance minimale de 9 m;
- autoriser que la pente maximale de l'allée véhiculaire soit de 15 % au lieu d'une pente maximale de 10 %;
- autoriser que la largeur de l'allée véhiculaire soit de 6 m au lieu de la largeur minimale de 6,5 m;
- autoriser que la rampe d'accès vers le garage souterrain soit d'une largeur de 4,8 m au lieu de la largeur minimale de 6,5 m;
- autoriser que l'aire de chargement pour les commerces soit incluse dans l'allée de circulation;
- autoriser que le nombre de cases de stationnement soit de 27 au lieu du nombre minimal de 39;
- autoriser qu'il n'y ait pas d'espace aménagé de façon à permettre le stockage de la neige sur le terrain.

CONSIDÉRANT la transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 11 août 2014 pour fins d'analyse;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les objectifs établis au Plan d'urbanisme et au programme particulier d'urbanisme du secteur Grand Boulevard / boulevard Perrot;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation prévus à la section IV du règlement numéro 575 sur les PPCMOI ont été respectés;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution a été adopté par le conseil à la séance ordinaire du 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet a été tenue le 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges stipule que le projet de résolution numéro 14/09/377 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER la demande de PPCMOI (projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) pour la construction d'un bâtiment mixte sis au 113, Grand Boulevard aux conditions suivantes;

- que les 12 cases de stationnement exemptées soient payées selon les exigences du règlement de zonage en vigueur;
- que la neige ne soit jamais entreposée sur le terrain;
- qu'une bande de 5 m du lot 1 575 923, parallèle au boulevard Perrot et délimitée par le Grand Boulevard et la 6^e avenue, soit cédée à la Ville;
- que les travaux de fondation soient débutés dans un délai de 3 ans suivant l'entrée en vigueur du PPCMOI;
- qu'un minimum d'une case de stationnement soit obligatoirement réservée pour chacune des unités de logement;

QUE le défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions imposées entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser ledit projet.

ADOPTÉE

14/10/426 VENTE POUR TAXES – 3 DÉCEMBRE 2014 – ORDONNANCE À LA GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT qu'un délai de plus de 6 mois s'est écoulé depuis l'avis de dépôt du rôle de perception 2013;

CONSIDÉRANT le dépôt, par la trésorière, d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie au 31 décembre 2013.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ORDONNER à la greffière de la Ville de vendre ces immeubles à l'enchère publique, qui aura lieu le 3 décembre 2014 dans la salle du conseil municipal Florian-Bleau, au 110 boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

14/10/427 VENTE POUR TAXES – 3 DÉCEMBRE 2014 – LISTE ET FRAIS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER la liste des immeubles à vendre à l'enchère pour taxes municipales non payées au 31 décembre 2013, telle que dressée par la trésorière le 1^{er} octobre 2014.

D'AUTORISER la trésorière à charger les frais suivants :

- 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le service des finances;
- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.

CES frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de recherche de titres;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministère des Finances du Québec.

D'AUTORISER la trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes les taxes dues au 31 décembre 2013 auront été payées avant le jour de l'adjudication.

QUE la présente résolution s'applique à la vente pour taxes du 3 décembre 2014.

ADOPTÉE

14/10/428 VENTE POUR TAXES - 3 DÉCEMBRE 2014 - AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'ENCHÉRIR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière ou son représentant, à enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 3 décembre 2014, le tout conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

DE LIMITER l'enchère de la Ville au montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

14/10/429 VENTE POUR TAXES - 3 DÉCEMBRE 2014 - SIGNATURES AUTORISÉES POUR LES ACTES RELATIFS À LA VENTE

CONSIDÉRANT la tenue d'une procédure de vente aux enchères d'immeubles dont les taxes sont impayées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les actes relatifs à la vente aux enchères qui aura lieu le 3 décembre 2014.

QUE le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer, comme représentants de la Ville, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé.

ADOPTÉE

14/10/430 VENTE POUR TAXES – 3 DÉCEMBRE 2014 – INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT l'éventualité de l'adjudication de certains immeubles de la Ville de L'Île-Perrot suite à la vente aux enchères tenue le 3 décembre 2014.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'inscription immédiate au nom de la Ville de L'Île-Perrot des immeubles ainsi adjugés sur les rôles d'évaluation et de perception, le tout conformément à l'article 537 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉE

14/10/431 CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER – BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN – RENOUELEMENT 2015

CONSIDÉRANT l'adjudication de contrat suite à l'appel d'offres numéro 2012-14 INV visant l'entretien ménager de la bibliothèque Guy-Godin;

CONSIDÉRANT l'article 9 du cahier des charges permettant le renouvellement du contrat pour l'année 2015.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

DE RENOUELER, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le contrat pour le service d'entretien ménager de la bibliothèque Guy Godin avec la compagnie Gestion John & Steve Pellin Inc. sise au 605A, Route de la Cité des Jeunes, Saint-Lazare, Québec, J7T 2A7, au coût de 21 600\$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 5 novembre 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 22 401,51\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-495.

ADOPTÉE

14/10/432 ENTENTE - ÉDU-PERFORMANCE CANADA INC. - RESSOURCES ÉLECTRONIQUES - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN - 2014 À 2017

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la bibliothécaire à signer pour et au nom de la Ville une entente d'une durée de 3 ans à intervenir avec l'éditeur « Édu-Performance Canada Inc. » visant l'obtention d'une licence type à l'usage des membres du consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (CAREQ) au coût annuel de 164,88 \$ plus les taxes applicables.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-676.

ADOPTÉE

14/10/433 ENTENTE - NAXOS MUSIC LIBRARY - RESSOURCES ÉLECTRONIQUES - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN - 2014 À 2017

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la bibliothécaire à signer pour et au nom de la Ville une entente d'une durée de 3 ans à intervenir avec l'éditeur « Naxos Music Library » visant l'obtention d'une licence type à l'usage des membres du consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (CAREQ) au coût annuel, pour (3) trois connexions, de 379,08 \$ plus les taxes applicables.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-676.

ADOPTÉE

14/10/434 ENTENTE - TOUT APPRENDRE - RESSOURCES ÉLECTRONIQUES - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN - 2014 À 2017

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la bibliothécaire à signer pour et au nom de la Ville une entente d'une durée de 3 ans à intervenir avec l'éditeur « Tout apprendre » visant l'obtention d'une licence type à l'usage des membres du consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (CAREQ) au coût annuel, pour (3) trois connexions, de 352,64 \$ plus les taxes applicables.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-676.

ADOPTÉE

**14/10/435 DÉROGATION MINEURE – 23^{ÈME} AVENUE – LOTS PROJETÉS
5 568 985 ET 5 568 986**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard du futur bâtiment bifamilial jumelé situé sur la 23^{ème} avenue, lots projetés 5 568 985 et 5 568 986;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal suivant la réunion du 8 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les dérogations mineures actuellement en vigueur, les conditions selon lesquelles une dérogation peut être accordée sont remplies;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 20 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard du futur bâtiment bifamilial jumelé situé sur la 23^{ème} avenue, lots projetés 5 568 985 et 5 568 986 et ayant pour objet :

- 1) D'autoriser que le futur bâtiment jumelé soit situé à 9,85 m de la ligne avant au lieu de la distance minimale de 13,75 m, selon la méthode de calcul stipulée à l'article 5.4.2 du règlement de zonage;
- 2) D'autoriser que le recul des deux unités du futur bâtiment jumelé, par rapport à la ligne de rue, soit le même.

ADOPTÉE

14/10/436 DÉROGATION MINEURE – 63, 27^{ÈME} AVENUE – LOT 1 576 881

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard du bâtiment résidentiel situé au 63, 27^{ème} avenue, lot 1 576 881;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal suivant la réunion du 8 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les dérogations mineures actuellement en vigueur, les conditions selon lesquelles une dérogation peut être accordée sont remplies;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 20 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard du bâtiment résidentiel situé au 63, 27^{ème} avenue, lot 1 576 881 et ayant pour objet :

- 1) D'autoriser que l'agrandissement projeté soit situé à 7,13 m de la ligne avant nord au lieu de la distance minimale de 7,6 m;
- 2) D'autoriser que la galerie couverte projetée soit située à 4,16 m de la ligne avant nord au lieu de la distance minimale de 5,6 m;
- 3) D'autoriser que la galerie projetée soit située à 2,33 m de la ligne avant nord au lieu de la distance minimale de 5,6 m;
- 4) D'autoriser que l'escalier projeté soit à 1,09 m de la ligne avant nord au lieu de la distance minimale de 1,5 m.

ADOPTÉE

14/10/437 FRAIS DE PARC – LOT 1 576 450 – 23^{ÈME} AVENUE

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 576 450 situé sur la 23^{ème} avenue a formulé une demande de permis de lotissement dans le but de créer deux nouveaux lots à savoir les lots numéros 5 568 985 et 5 568 986;

CONSIDÉRANT l'article 3.4.5 du règlement numéro 583 sur les permis et certificats.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER, à des fins de frais de parcs, le versement d'une somme de 8 410,00 \$ équivalent à 10 % de la valeur municipale uniformisée 2014 du lot 1 576 450.

ADOPTÉE

14/10/438 FRAIS DE PARC – LOT 1 576 682 – 368, 24^{ÈME} AVENUE

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 576 682 situé au 368, 24^{ème} avenue a formulé une demande de permis de lotissement dans le but de créer deux nouveaux lots à savoir les lots numéros 5 505 274 et 5 505 275;

CONSIDÉRANT l'article 3.4.5 du règlement numéro 583 sur les permis et certificats.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER, à des fins de frais de parcs, le versement d'une somme de 9 691,50 \$ équivalent à 10 % de la valeur municipale uniformisée 2014 du lot 1 576 682.

ADOPTÉE

14/10/439 ACTIF IMMOBILIER – UNITÉ DE CLIMATISATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie AirClimat C.R. pour la fourniture et l'installation d'une unité de climatisation monobloc York, d'une capacité de 5 tonnes au centre communautaire Paul-Émile-Lépine au coût de 8 800 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 10 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9 126,54 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

14/10/440 ACTIF MOBILIER – ANALYSEUR DE TRAFIC – MISE À NIVEAU

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PROCÉDER à la mise à niveau de l'analyseur de trafic par le biais de la compagnie « Trafic Innovision Inc. » sise au 266, rue Roy, Saint-Eustache, Québec, J7R 5R6, au coût de 2 450,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 5 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2 540,91 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

14/10/441 ATTÉNUATEUR DE VITESSE – BACS À FLEURS – RUE DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT la pétition déposée en date du 28 juillet 2014.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INSTALLER quatre (4) bacs à fleurs sur la rue de la Montagne, à l'intersection de la 8^e rue et ce, dans le but d'atténuer la vitesse à cet endroit.

ADOPTÉE

14/10/442 MANDAT – JP INSTALLATIONS – PORTES AU GARAGE MUNICIPAL**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER l'entreprise JP Installations sise au 201, rue Thérèse Casgrin, St-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 6H4, pour la fourniture et l'installation de trois (3) nouvelles portes d'acier au garage municipal au coût de 7 010,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 19 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 270,12 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE**14/10/443 MANDAT – CLEARTECH – MÉLANGEUR EN LIGNE – USINE DE FILTRATION****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la compagnie ClearTech sise au 1500 Quebec Avenue, Saskatoon, Saskatchewan, S7K 1V7, pour la fourniture d'un mélangeur en ligne pour la sortie du système de pompage de l'eau brute à l'usine de filtration au coût de 4 989,61 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 16 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 174,76 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 649.

ADOPTÉE**14/10/444 MANDAT – INTER-PORTES INC. – PORTE DE MÉTAL – LOCAL D'ENTREPOSAGE ET DE DISTRIBUTION DE CHLORE GAZEUX****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la compagnie Inter-Portes Inc. sise au 3400, boul. Losch, local 46, St-Hubert, Québec, J3Y 5T6, pour le démantèlement, la fourniture et l'installation d'une porte de métal pour le local d'entreposage des cylindres de chlore à l'usine de filtration au coût de 2 748,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 25 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2 849,97 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 634.

ADOPTÉE

**14/10/445 MANDAT - NATIONAL ÉQUIPEMENTS DE PROCÉDÉ -
REEMPLACEMENT D'UNE POMPE TURBINE VERTICALE - USINE DE
FILTRATION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie National Équipements de Procédé sise au 2650 avenue André, Dorval, Québec, H9P 1K6 pour la fourniture d'une pompe turbine verticale pour l'usine de filtration au coût de 18 980,00 \$ plus les taxes applicables, incluant le démontage de la pompe existante et l'installation de la nouvelle, le tout conformément à leur soumission datée du 14 août 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 19 684,29 \$ \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 649.

ADOPTÉE

**14/10/446 MANDAT - SGM AUTOMATION - VARIATEUR DE VITESSE - USINE DE
FILTRATION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie SGM Automation sise au 1885, boul. Mgr. Langlois, Valleyfield, Québec, J6S 5P8, pour la fourniture, l'installation et la programmation d'un variateur de vitesse à l'usine de filtration au coût de 14 900,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 12 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 15 452,89 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 649.

ADOPTÉE

**14/10/447 MANDAT - SGM AUTOMATION - PANNEAU DE CONTRÔLE - POSTE
DE POMPAGE 1^{ÈRE} AVENUE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie SGM Automation sise au 1885, boul. Mgr. Langlois, Valleyfield, Québec, J6S 5P8, pour la fourniture des équipements de contrôle du nouveau poste de pompage situé sur la 1^{ère} avenue au coût de 19 550,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 11 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 275,44 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 649.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20h12 à 20h30.

14/10/448 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20h30.

ADOPTÉE

(Signé) Marc Roy

MARC ROY
MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE